

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2003)
Heft: 161-162

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

INITIATIVES

● Franz Weber a décidé de retirer son initiative " Les animaux ne sont pas des choses ", la date fixée par la Chancellerie fédérale pour la votation étant trop proche pour lui permettre de faire campagne.

● L'essentiel du bénéfice annuel de la Banque nationale suisse (BNS) doit être versé au fonds de compensation de l'AVS afin d'éviter une réduction des prestations. C'est ce que demande le Comité pour la sécurité AVS (COSA) qui a déposé une initiative munie de 115 000 signatures. Elle diffère de celle de l'UDC rejetée fin septembre, qui concernait l'affectation des réserves d'or excédentaires et non pas les bénéfices.

● " La vache à lait est fatiguée ". Sous ce mot d'ordre, un groupe de citoyens a lancé l'initiative fédérale " Pour la suppression de l'obligation de s'assurer contre la maladie ". Grande première, la récolte des paraphes, qui court jusqu'à mars 2004, se fait exclusivement sur Internet. La solution préconisée par les initiants est la création d'une caisse publique, plutôt fédérale que cantonale, car une caisse fédérale unique " offre l'avantage de limiter les frais de gestion " et " d'unifier les montants des primes ".

CONSULTATIONS

● Le gouvernement met en consultation un nouveau texte réformant l'ordonnance de protection contre les nuisances sonores. Le texte prévoit que les organisateurs de spectacles musicaux pourront pousser leurs amplificateurs jusqu'à 95 dB, voire 100 dB sur la piste de danse des

discothèques (contre 93 dB actuellement). Ils devront en revanche demander une dérogation quatorze jours à l'avance, mesurer les volumes en permanence, informer le public sur les risques encourus et fournir des protections auriculaires adaptées.

VOTATIONS

● L'initiative sur l'asile présentée par l'UDC a été rejetée par le peuple de justesse avec 50,1 % des voix. 3 422 voix de différence ont fait pencher la balance vers le non. En revanche, la majorité des cantons 12 1/2 contre 10 1/2 s'est prononcée pour le oui. C'est seulement la troisième fois que l'on rencontre un non du peuple et un oui des cantons : en 1910, l'initiative pour l'élection du Conseil national à la proportionnelle avait connu ce sort ; en 1957, malgré l'appui de 14 cantons sur 22, l'article constitutionnel sur la protection civile avait été rejeté par 52 % des voix. D'un point de vue géographique, l'initiative de l'UDC a été rejetée par tous les cantons romands ainsi que par le Tessin. Le clivage linguistique n'est pas total puisque quatre cantons alémaniques ont fait de même.

● Par 56,09 % des voix, les Suisses ont dit oui à la révision de l'assurance chômage. La réforme prévoit une durée des indemnités rédui-

ments ne finançant leurs guerres par la vente des gemmes.

● Le gouvernement a proposé au Parlement d'affecter un crédit de 15 millions de francs pour la participation de la Suisse à l'exposition universelle " Expo 2005 Aichi " au Japon.



te de six mois pour les moins de 55 ans et le doublement de la durée de cotisation minimale donnant droit aux prestations.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● Les ministres de 37 pays, dont la Suisse, ont adopté à Interlaken un système de contrôle contraignant visant les " diamants de la guerre ".

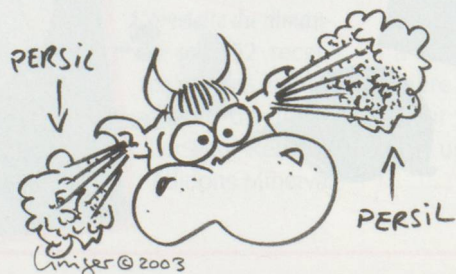
Dès cette année, des certificats d'origine devront empêcher la commercialisation des pierres provenant de zones de conflits. Le contrôle doit permettre d'éviter que des groupes rebelles ou des gouverne-

INTÉRIEUR

● Les nouveaux passeports sont d'ores et déjà disponibles. Ils peuvent être commandés auprès de la commune du domicile. Le passeport et la carte d'identité actuels conservent leur validité jusqu'à l'échéance. Le passeport ne sera toutefois plus valable au-delà du 31 décembre 2007.

● Après le refus populaire de juin 1999, le projet d'un congé maternité de quatorze semaines pour toutes les femmes exerçant une activité lucrative a franchi une nouvelle étape. Par 18 voix contre 3, la Commission de la sécurité sociale du National a adopté un projet en ce sens. Il s'agit de verser aux femmes exerçant une activité lucrative une allocation représen-

100 dB MAIS
AVEC PROTECTIONS !



tant 80 % du revenu déterminant. Les dépenses annuelles supplémentaires devraient s'élever à quelque 540 millions de francs.

● Malgré l'introduction du nouveau régime en matière d'avortement, la Confédération ne veut pas financer les centres de consultation concernant la grossesse. Cette tâche doit rester de la compétence des cantons. Le gouvernement est prêt à leur demander d'homogénéiser leurs pratiques en matière de consultation concernant l'IVG.

● La stérilisation des instruments chirurgicaux devra respecter de nouvelles normes afin de réduire les risques de transmission de la maladie de Creutzfeld-Jakob (MCJ). Le Conseil fédéral a fixé dans une ordonnance les principes de précaution à respecter. Les hôpitaux devront adapter leurs appareils de stérilisation aux nouvelles prescriptions d'ici au début 2004. La plupart d'entre eux l'ont déjà fait à la suite des recommandations des experts en 2001.

FINANCES

● Le gouvernement a prévu diverses mesures en faveur des petits épargnants dans la révision de la loi sur les banques. Le Conseil fédéral propose d'adapter le niveau de protection des déposants à celui existant au sein de l'Union européenne. Ainsi, les petits créanciers dont les dépôts ne dépassent pas 5 000 francs devraient être remboursés en premier. En outre, le privilège de faillite devrait être étendu à tous les dépôts jusqu'à 30 000 francs.

AGRICULTURE

● La tonte ne nourrit plus son homme. Des dizaines de bergers sont venus le dire sur la place fédérale, accompagnés de près de 200 mou-

tons. Les éleveurs entendent protester contre la fermeture programmée de la Centrale suisse de laine indigène. Une pétition de 20 000 signatures a été déposée pour demander son maintien. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la laine valait 27 francs le kilo alors qu'elle ne vaut plus aujourd'hui qu'1,5 franc. 400 000 moutons arpentent le territoire. Ils génèrent chaque année environ 900 tonnes de laine, entre 600 et 700 sont exportées. Une centaine est manufacturée en Suisse. Le reste part au bûcher.

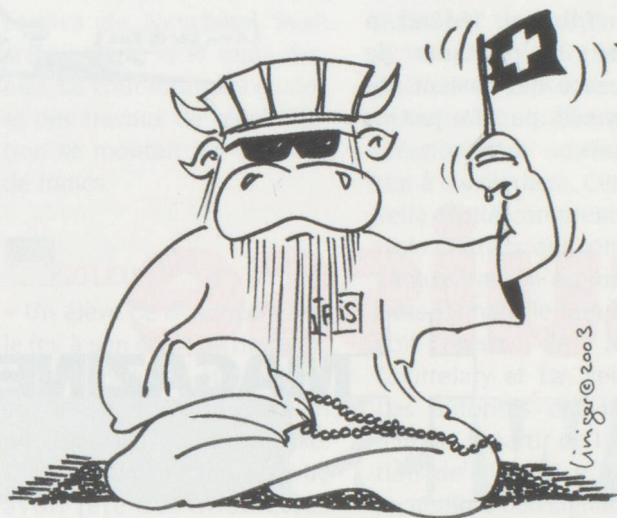
● La plainte civile des 2 206 paysans qui réclament 300 millions à la Confédération pour sa responsabilité dans la crise de la vache folle a été rejetée. Cinq ans après le dépôt de la plainte, la Confédération rejette pour la deuxième fois les prétentions des paysans.

● L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a décidé d'enregistrer la demande d'appellation d'origine contrôlée (AOC) pour le pain de seigle valaisan. La mise à l'enquête de l'AOC date de l'été 2000. Le cahier des charges précise que le seigle doit être cultivé en Valais et que le pain doit être façonné à la main et cuit dans des fours à sole.



JUSTICE ET POLICE

● Le préposé fédéral à la protection des données (PFPD) a demandé l'ajournement de la mise sur le marché des tests de paternité. Il estime que ce test menace sérieusement les droits de la personnalité de l'enfant et du conjoint concernés. Cet ajournement durera jusqu'à ce que toutes les exigences relatives à la protection des données soient satisfaites.



● Le Conseil fédéral a imposé une série d'interdictions au chef du Bureau exécutif du Front islamique du salut (FIS), Mourad Dhina, établi à Genève. Il ne souhaite pas que le conflit opposant le gouvernement algérien au FIS soit attisé par des figures de proue de ce mouvement vivant en Suisse. Outre la propagande, Mourad Dhina se voit interdire de justifier, prôner ou soutenir l'usage de la violence ou des actes relevant du terrorisme. Le requérant d'asile, en attente de son statut définitif, risque l'expulsion en cas de non-respect de ces consignes.

● La Confédération n'aura pas sa propre unité de police. Faute d'argent, le Conseil fédéral renonce à l'idée d'employer 600 hommes pour assurer la sécurité intérieure. Au contraire, Berne recourra davantage à l'ar-

mée, notamment pour épauler le Corps des gardes-frontières, en sous-effectif chronique. Le gouvernement a aussi demandé aux cantons de veiller à compléter leurs effectifs de police.

PARTIS

● Un sondage réalisé à un an des élections fédérales 2003 indique une nouvelle progression pour l'Union démocratique du centre. Les agrar-

riens arrivent en tête avec 25 % des voix (+2,5 % par rapport aux élections de 1999), devant le Parti socialiste avec 23 % (+1 %), le Parti radical avec 20 % (stable) et le Parti démocrate chrétien avec 14 % (-2 %). Suivent les Verts avec 5 % et les libéraux 3 %.

● Le porte-parole de l'UDC valaisan Marino Lorétan a décidé de quitter sa fonction mais aussi le parti. La nature des propos tenus par le président cantonal Oskar Freysinger a motivé sa décision. M. Freysinger avait comparé des dictateurs africains à des " macaques ", ce qui lui a valu une plainte pénale pour propos racistes. Il avait ensuite tenu des propos graveleux en comparant les conseillers fédéraux aux sept nains de Blanche-Neige lors de l'assemblée des délégués de l'UDC.

Nouvelles fédérales

- L'UDC fribourgeoise a un candidat de poids pour les élections fédérales de cette année. Patron d'une grande scierie, fils d'un ancien conseiller national radical, Jean-François Rime quitte le PRD et annonce sa candidature au Conseil national sous les couleurs de l'UDC.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

- Le Tribunal fédéral a débouté 37 militants de Greenpeace qui avaient été condamnés par la justice



argovienne pour avoir bloqué un transport de combustible nucléaire usagé destiné aux usines de retraitement de la Hague (France) et de Sellafield (Grande-Bretagne). Les faits s'étaient passés en 1997 et 1998, et les militants avaient écopé d'amendes allant de 400 à 1 700 francs.

DÉCISIONS

- Le Conseil fédéral a autorisé la circulation en Suisse des autocars de 15 m de long, afin d'harmoniser le droit suisse avec les réglementations internationales. La société de chemin de fer BLS exploitera au moins jusqu'en 2010 la ligne de base du Lötschberg. Les travaux de mise en service du tunnel seront financés par le biais des réserves du crédit global des NLFA. Le gouvernement veut s'assurer ainsi que le tunnel du Lötschberg pourra bien être ouvert en 2007 comme prévu.
- Le Conseil fédéral confirme sa volonté d'interdire la production, l'utilisation et le commerce des douze polluants organiques persistants (POP) inscrits dans une convention des Nations unies. Il s'agit de substances cancérigènes ou allergènes qui s'accumulent dans les

tissus adipeux des animaux et des hommes. Genève est candidate pour accueillir le siège du secrétariat de la convention sur les POP.

- Le Conseil fédéral a décidé des contingents de ressortissants extra-communautaires pouvant travailler en Suisse pour la période courant jusqu'au 31 octobre 2003. Le nombre des autorisations de séjour à l'année est de 4 000 et celui des autorisations de courte durée pour cette année est de 5 000.

- Le Conseil fédéral a revu à la hausse le seuil minimal d'accès au deuxième pilier, qui passe de 24 720 à 25 320 francs. Cette mesure est liée à l'augmentation des rentes minimales de l'AVS. Elle ne touche que les personnes qui disposent de la prévoyance professionnelle minimale.

- Le Conseil fédéral a décidé d'accorder une solde aux conscrits qui passent les tests de recrutement. La rémunération des futures recrues coûtera environ 440 000 francs par an.

- Le Conseil fédéral a modifié six ordonnances agricoles, réduisant notamment de 40 millions l'enveloppe destinée au soutien de la production de sucre, qui passera à 140 millions pour la période de 2004 à 2007. Pour les producteurs de pommes de terre, les contributions restent inchangées : 18 millions pour la mise en valeur des tubercules et 2 pour les plants.

- Le Conseil fédéral a alloué une somme de 194 000 francs à la restauration du minaret et du site archéologique de Djam, en Afghanistan. Les travaux seront effectués sous la responsabilité de l'Unesco.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses.



FORMULAIRE D'ABONNEMENT

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Signature

- Au prix de : 1 an **42 € (275,50 FF)**
2 ans **75 € (491,97 FF)**
Abonnement de soutien
60 € (393,57 FF)

Étranger/Par avion/... : nous consulter
Règlement par chèque bancaire ou postal,
libellé à l'ordre de : **SUISSE MAGAZINE**
À renvoyer à : **DIP**

**18-24 Quai de la Marne
75164 Paris cedex 19**

SMAG